

# DOSSIER D'INSCRIPTION



SAISON 2024 - 2025

**Avertissement :**

*Tout dossier incomplet sera refusé.*

*Aucune licence ne sera délivrée.*

*Aucun match ne pourra être joué.*

## Le dossier de licence.

- La demande de licence se fait uniquement via internet avec le lien envoyé par le club.
- **Obligatoire pour la saisie informatique :**
  - Une photocopie de la pièce d'identité pour les licenciés nés à partir de 2000 au format pdf ou jpeg
  - Une photo d'identité au format jpeg
  - Un certificat médical au format pdf
- La fiche individuelle de renseignements destinée au club (*pour tous les licenciés*).
- Le règlement de la licence. (*Possibilité de règlement en plusieurs fois après entente avec les dirigeants - Carte Pass'Région possible – Chèque vacances – Coupons Sports – Carte Bancaire – Nouveau : Chèque Up Sports et Loisirs*)

## Catégories et Montants des cotisations

| CATEGORIES D'AGE (les âges s'apprécient au 1 <sup>er</sup> janvier 2024) |                  |                      |
|--|------------------|----------------------|
| CATEGORIES   | AGES             | ANNEES DE NAISSANCE  |
| U7   | 4 - 5 - 6 ans    | Née en 2018 et après |
| U9   | 7 - 8 ans        | 2017 – 2016          |
| U11  | 9 - 10 ans       | 2015 – 2014          |
| U13  | 11 - 12 ans      | 2013 – 2012          |
| U15  | 13 - 14 ans      | 2011 – 2010          |
| U17 (Garçons)  | 15 - 16 ans      | 2009 – 2008          |
| U18 (Filles uniquement)  | 15 – 16 – 17 ans | 2009 – 2008 – 2007   |
| U20 (Garçons uniquement)   | 17 - 18 - 19 ans | 2007 - 2006 – 2005   |
| Senior (Filles)  | 18 ans et plus   | A partir de 2006     |
| Senior (Garçons)   | 18 ans et plus   | A partir de 2006     |
| Loisirs  | 21 ans et plus   | 21 ans et plus       |

| PRIX DES LICENCES |                  |  |   |
|-------------------|------------------|--|---|
|                   | Nouvelle licence | 2 licences dans le même foyer fiscal<br><i>Déduction sur le montant total!</i> | 3 licences et plus dans le même foyer fiscal<br><i>Déduction sur le montant total</i> |
| U7                | 140 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| U9 - U11          | 160 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| U13               | 170 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| U15               | 170 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| U18               | 180 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| U20               | 200 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| Senior            | 200 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| Loisirs           | 140 €            | - 10 euros   | - 25 euros  |
| Non Joueur*       | 60 €             |  |   |

\* : les licences non joueurs sont faites pour que des parents puissent tenir la table de marque, le chrono et être délégués de club (sans eux pas de match...).

## Liste à cocher avant la restitution du dossier

Merci de prendre le temps de cocher les cases pour être sûr de ne rien oublier !!!

- La demande de licence à saisir sur internet via le lien envoyé par le club :
  - **Afin de recevoir le lien de la FFBB, merci d'envoyer un mail à [richard.dersi@gmail.com](mailto:richard.dersi@gmail.com) avec le nom, le prénom et la date de naissance du futur licencié !**
  - *Il faudra avoir sur votre ordinateur les documents suivants :*
    - Une photo d'identité (une vraie !) au format jpeg
    - Le certificat médical au format PDF (Pour les surclassements se renseigner auprès de Richard)
    - L'attestation du Questionnaire de Santé si vous avez « Non » à toutes les questions.
    - Une pièce d'identité au format jpeg (recto et verso) pour les joueurs nés en 2006
  
- La fiche de renseignement correctement et complètement remplie**
  
- Le règlement de la licence en CB, en chèque, en espèce ou en chèque vacance
  
- Pour les lycéens, la photocopie de la carte Pass Région et le code à 4 chiffres
  
- Pour les bénéficiaires du Pass'Sport, le code Pass'Sport.

### Attention :

**En souscrivant une licence, vous reconnaissez que la FFBB, ses organismes déconcentrés et ses clubs peuvent être amenés à capter et utiliser votre image dans le cadre de la promotion et du développement du basket-ball, à l'occasion de manifestations sportives, à des fins non commerciales.**

# REGLEMENT INTERIEUR DU L.T.B.C.

## Sécurité

**Art 1** - Le présent règlement sportif est remis à chaque licencié. Les parents ou les tuteurs des licenciés mineurs en prendront connaissance.

**Art 2** - Tout licencié, parent ou bénévole du club à la charge de respecter et de faire respecter le présent règlement.

**Art 3** - Toute manifestation ou communication aux joueurs sera faite sur notre page Facebook, ou par communication directe par les entraîneurs ou par voie d'affichage sur les panneaux apposés aux gymnases.

## L'inscription

**Art 4** - L'entraîneur doit accepter, sur le terrain d'entraînement, uniquement les joueurs ayant eu le "**feu vert**" de la commission des inscriptions.

**Art 5** - Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements et aux compétitions à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes.

**Art 6** - Les réinscriptions se font en juin. Les nouvelles inscriptions se feront en septembre. Le joueur doit s'engager pour la saison à venir. La saison sportive s'étale du 1er septembre au 30 juin. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cours de saison.

**Art 7** - Par son inscription, le joueur s'engage à être présent aux entraînements et à tous les matches pour lesquels il aura été sélectionné. Si pour des raisons personnelles le joueur est absent, il en avertira au préalable l'entraîneur.

Tout joueur sélectionné se désistant sans raison valable s'expose à des sanctions sportives. Des absences répétées aux entraînements ou un comportement inadapté seront pris en compte pour la composition de l'équipe.

**Art 8** - Un fichier informatique est tenu par le club. Les informations ne sont utilisées que pour la gestion administrative et comptable (coordonnées, état de l'inscription, numéro de licence, âge). Chaque entraîneur recevra le listing de son équipe. Les parents autorisent le L.T.B.C à diffuser les photos de joueurs sur les panneaux d'affichage à l'entrée des gymnases, et éventuellement sur notre page Facebook.

## Les matches

**Art 9** - Les horaires et les lieux des matches seront communiqués aux joueurs par les entraîneurs. Lors des matches, les enfants sont là pour jouer, mais les décisions du coach peuvent être prises dans l'intérêt de la victoire pour certains matches et donc le temps de jeu peut être variable entre les joueurs. Si besoin, les parents pourront discuter ultérieurement de façon constructive avec le coach.

**Art 10** - L'accès au terrain de jeux du gymnase n'est réservé qu'aux joueurs licenciés du club ayant des baskets propres aux pieds.

**Art 11** - Les joueurs ne peuvent aller sur le terrain de jeux du gymnase qu'en présence d'un responsable du club ou d'un adulte licencié et responsabilisé pour l'occasion.

**Art 12** - Durant les entraînements et/ou les matches, seule l'aire de jeu sera accessible aux participants (Joueurs, entraîneurs, arbitres, table marque), les vestiaires et les douches servant en début et fin d'entraînement. Les couloirs, aires de stockage et tribunes ne sont pas des aires de jeux. Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité du responsable d'équipe ainsi que celle des dirigeants du club.

**Art 13** - Les panneaux de basket situés sur les murs ou supports métalliques, sont des paniers d'entraînement. Il est interdit de s'y suspendre, de se servir des murs ou du socle comme points d'appuis. En d'autres termes, toutes utilisations de ces paniers dans des conditions anormales d'entraînement seront sanctionnées.

**Art 14** - A la demande des entraîneurs, les licenciés s'engagent à aider au fonctionnement du club notamment lors des compétitions pour les besoins de la tenue la table de marque, (feuille, chronomètre) ou pour assurer l'arbitrage des rencontres.

A la demande du bureau, les bénévoles ou parents s'engagent (selon les disponibilités et durant l'année) à aider le club pour la tenue de la table de marque (Emarque ou chronomètre), tenir le rôle de responsable de salle ou gérer la buvette

**Art 15** - L'équipement ne doit servir que pour les matches. Toute perte ou dégradation sera facturée (selon tarif en vigueur). A l'issue de chaque match, les maillots et shorts seront remis à tour de rôle à un joueur afin qu'il en assure le lavage. Les maillots et shorts propres devront être restitués à l'entraîneur qui sera responsable de l'organisation mise en place, lors des entraînements et impérativement avant le match suivant.

Chaque entraîneur reçoit un jeu de maillots complet, à lui d'organiser un contrôle pérenne des tenues sportives. Tout textile manquant sera facturé selon le tarif en vigueur au responsable du contrôle selon organisation mise en place dans l'équipe.

## Match en déplacement

**Art 16** - Le transport pour les déplacements se fait en voitures particulières des parents des joueurs (pour les joueurs mineurs) ou celle du coach. L'entraîneur s'assurera du nombre de voitures pour l'accompagnement aux matches. Par manque de place dans les véhicules, certains joueurs pourraient ne pas faire le déplacement. Il appartiendra alors à l'entraîneur de désigner les joueurs qui ne participeront pas au match.

**Art 17** - En cas d'accident à l'entraînement ou en match, les parents doivent demander auprès d'un dirigeant du club une fiche de déclaration d'accident.

**Art 18** - Les parents sont tenus de transporter leur(s) enfant(s) lors des rencontres se déroulant à l'extérieur. Un roulement entre les parents peut être établi au sein de l'équipe. Les parents, de chaque joueur, signeront sur la fiche d'inscription une décharge pour le transport de leur enfant par une tierce personne.

### Les ballons

**Art 19** - Ceux -ci doivent être restitués, en bon état, à l'entraîneur à chaque fin de séance. En cas de perte, de vol ou de dégradation volontaire il sera demandé au joueur de rembourser le ballon.

**Art 20** - Les ballons en cuir doivent être utilisés uniquement en salle.

### L'entraînement

**Art 21** - Les horaires des entraînements correspondent à l'heure de disponibilité de la salle. Le joueur doit arriver avant pour se mettre en tenue. Les parents déposent leurs enfants aux jours et heures d'entraînements et ou de matches et s'assurent de la présence du responsable de l'équipe ou à défaut, de son remplaçant avant de partir.

**Art 22** - La douche après l'entraînement ou le match est recommandé.

**Art 23** - Hors de la salle, ainsi qu'avant et après les horaires d'entraînement ou des matches, le club ne sera pas responsable des joueurs en cas d'incident ou d'accident.

**Art 24** - Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket. Les licenciés qui se présenteront en tenue de ville et / ou sans chaussures de sport ne pourront participer à l'entraînement. A l'entraînement le joueur doit être en short et avoir des baskets propres prévues uniquement pour le sport en salle. Le port de montre, gourmette et chaîne n'est pas autorisé dans la pratique d'un sport ou les contacts et les chocs sont fréquents. Le joueur est responsable de tous les objets qu'il peut avoir sur lui (bijoux et téléphone portable). En aucun cas la responsabilité du club ne peut être engagée dans la disparition ou la détérioration de ces objets. Le bris ou la perte de lunettes ne peut être imputé au club.

### Sanctions

**Art 25** - Les frais occasionnés par une faute technique et/ou disqualifiante sont à régler par le joueur fautif ou par ses représentants légaux si le joueur est mineur (sauf décision contraire du conseil de discipline du L.T.B.C.).

**Art 26** - La réinscription pour la saison suivante n'est pas acquise d'office. Les retards, les absences, les exclusions, les mauvais comportements ou le manque de motivation peuvent entraîner, après vote du bureau du L.T.B.C., le refus de la réinscription du joueur.

**Art 27** – Les entraîneurs ou les membres du bureau sont autorisés à exclure tout joueur manquant de respect ou perturbant le bon déroulement de l'entraînement (retard, attitude incorrecte ...). Les personnes qui se rendront coupables de violences verbales ou physiques, de dégradations volontaires, seront suspendues jusqu'à ce que la commission de discipline, composée des membres élus du bureau se réunisse et statue sur les sanctions à tenir compte tenu des faits et actes qui auront été portés à sa connaissance.

**Art 28** - La commission technique peut proposer au bureau l'exclusion d'un joueur qui n'aurait pas respecté ce règlement. Le respect des bénévoles du club est impératif, toute attitude ou comportement inopportun sera suivi de sanctions sportives, voire d'exclusion du club après validation par le bureau.

### Dispositions générales

**Art 29** - Les licenciés devront respecter le règlement de la Fédération Française de Basket-ball.

**Art 30** - Dès lors que l'inscription est déposée, aucun remboursement ne sera effectué et ce, pour quelque motif que ce soit.

**Art 31** - Pour être adhérent et licencié au L.T.B.C., le paiement de la cotisation est obligatoire. Aucune demande de licence ne sera déposée auprès de la F.F.B.B tant que le règlement de la licence et de la cotisation n'aura pas été effectué. Il est rappelé que le paiement en plusieurs fractions est accepté.

**Art 32** - En cas d'accident ou de malaise, il sera fait appel aux services d'urgences et le joueur sera transporté au centre de soins le plus proche.

**Art 33** - Les parents ou bénévoles ne pourront en aucune façon s'adresser aux entraîneurs mineurs du club, pour toutes remarques ou contestation, la personne concernée s'adressera à l'entraîneur adulte référent ou au bureau.

**Art 34** – Au moment du dépôt du dossier, la part de la licence destinée au comité devra être intégralement payée pour pouvoir participer aux matches et aux entraînements. Au-delà du 31 décembre de l'année en cours, le paiement du reste de la licence et de la cotisation devra être intégralement soldé. Dans le cas contraire, les membres du bureau seront dans l'obligation de suspendre le joueur de tout match et entraînements jusqu'au paiement intégral.

### Les sur classements

**Art 35** - Ils sont discutés à la demande du club ou des parents.

Sur demande du club : le référent technique valide les capacités du joueur, et les parents ont la décision finale.

Sur demande des parents : Ils se font en concertation avec les parents et le référent technique, puis le bureau statue sur celui-ci.

L'intérêt collectif (projet sportif, effectifs réduit, etc.) prévaut sur l'intérêt individuel.

LE TEIL BASKET CLUB  
Maison des Associations  
Place SEMARD  
07400 LE TEIL

EMAIL : richard.dersi@gmail.com - Tél : 06.23.80.04.41

**AUTORISATIONS PARENTALES – Saison 2024 – 2025**

**Renseignements licencié(e) - A remplir par tous les licenciés**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

TÉLÉPHONE : ..... Mail : .....

Renseignements CONTRE INDICATION À CERTAINS TRAITEMENTS d'ordre médical (Allergies, ...):  
.....

**Renseignements (du responsable si mineur)**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE PERE : ..... Mail PERE : .....

TÉLÉPHONE MERE : ..... Mail MERE : .....

**Autorisation :**

**A remplir uniquement pour les licenciés mineurs :**

JE SOUSSIGNÉ(E) (le responsable légal si mineur) : .....

- Autorise mon enfant à pratiquer le BASKETBALL au LTBC et autorise une tierce personne accompagnant l'équipe à le transporter lors des déplacements.
- Autorise mon enfant à pratiquer le basket, et à ce titre à participer aux déplacements, rencontres amicales, compétitions, stages organisés dans le cadre de la fédération au cours de l'année sportive considérée.
- Faire soigner mon enfant
- Faire pratiquer toute intervention d'urgence prescrite par le corps médical consulté (si parents injoignables).
- Je m'engage à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait amené à engager à cette occasion.

**La responsabilité des dirigeants n'est engagée qu'à partir du moment où les parents laissent leur(s) enfant(s) au responsable de l'entraînement.**

**La responsabilité des dirigeants est dérogée à la fin des entraînements ainsi que sur le trajet domicile/gymnase et gymnase/domicile.**

**La signature de ce document vaut acceptation du règlement intérieur du LTBC !**

Signature des parents ou du responsable précédé de la mention « **Lu et approuvé** »

Date : ..... Signature : .....